

APPEL A PROPOSITIONS POUR UN EMPLACEMENT COMMERCIAL DURABLE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Ne pas oublier de joindre l'ensemble des pièces administratives demandées dans l'appel à propositions

A LIRE IMPERATIVEMENT AVANT DE DEPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Protection des données nominatives conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le du 25.05.2018 et à la loi Informatique et Libertés du 06.01.1978 modifiée le 20.06.2018

Les renseignements contenus dans le présent dossier de candidature feront l'objet d'un traitement informatique. En signant le formulaire ci-dessous vous autorisez la Ville de Paris à recueillir les données figurant dans le présent document ainsi que leur utilisation. Les données fournies seront utilisées par les seuls agents gestionnaires du fichier en vue de gérer l'attribution et la gestion des emplacements destinés à une exploitation économique sur le domaine public. Les données seront conservées sous forme nominative pendant une durée de 5 ans. Au-delà de cette durée elles seront détruites. Le responsable du traitement de ces données est la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris.

Pour toute demande d'accès, de rectification, de modification, de suppression, vous pouvez vous adresser par courrier à Ville de Paris / Direction de l'attractivité et de l'Emploi / BKA, 8 rue de Cîteaux 75012 Paris ou par courriel à DAE-candidature-emplacement@paris.fr

I / ACTE DE CANDIDATURE

a) Numéro de plan, adresse et arrondissement de l'emplacement pour lequel vous candidatez :

b) Présentation du candidat :

Conditions préalables au dépôt d'un dossier de candidature :

- être âgé de dix-huit ans minimum ;
- être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière ;
- être un commerçant individuel, un artisan, ou le représentant légal d'une société ou le représentant d'une association ;
- être à jour du paiement de ses redevances à l'égard de la Ville de Paris.

NOM : PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

COURRIEL :

Joindre une copie d'une pièce d'identité (CNI, Passeport) ou d'un titre de séjour

SI LE CANDIDAT EST REPRÉSENTANT :

- d'une société oui non

Nom de la société :

Immatriculation RCS :

Joindre un extrait de K-bis de moins de 3 mois

- d'une association oui non

Nom de l'association :

SIRET :

Joindre les statuts de l'association

c) Formation initiale et expérience du candidat :

Parcours professionnel :

Référence et diplôme obtenus liés à l'activité commerciale :

Date et Signature

Inscrire les mentions suivantes :

« Je dépose ma candidature et j'autorise le traitement informatique de mes données personnelles »

Si possible, joindre les 3 derniers bilans comptables et comptes de résultats certifiés.

Pour les candidats, qui sont actuellement occupants d'un ou de plusieurs emplacements sur le domaine public parisien : fournir obligatoirement un bordereau de situation de la Direction Générale des Finances Publiques attestant du paiement des redevances appelées par la Ville de Paris pour chacun des emplacements.

La remise de la candidature via un support papier et en clé USB, facilite le traitement ultérieur de votre dossier. Il vous est précisé que les mairies d'arrondissement de Paris ont un service d'aide pour les personnes ne disposant pas d'outils numériques (facilitateurs numériques).

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseils pour la présentation de votre dossier

Avant le dépôt de votre candidature et la rédaction de votre dossier, il vous est vivement conseillé de vous déplacer sur l'emplacement pour lequel vous souhaitez postuler afin de vérifier si la viabilité économique et commerciale est conforme à vos souhaits.

Pour une facilité d'analyse il vous est conseillé de suivre un ordre de présentation qui répond aux critères suivants.

I - Rappel des critères de sélection

Les critères de sélection, indiqués dans l'appel à propositions et hiérarchisés, sont les suivants :

- **Le projet d'exploitation** : note sur 13 (9 pour la qualité du projet : produits ou services proposés, rapport qualité prix, capacité à animer le lieu, 4 pour la mise en œuvre d'une démarche de développement durable),
- **L'insertion dans le domaine** : note sur 12 (8 pour la qualité esthétique du projet, 4 pour les investissements du candidat pour son installation),
- **Le critère financier** : note sur 5 (5 pour les propositions financières).

II – Présentation de votre projet

A- Projet d'exploitation

Indiquez votre expérience professionnelle, les produits ou services proposés (détail et visuels de l'offre), la carte des prix, les formules proposées (tarifs préférentiels, menus, offres spéciales, clientèle ciblée...), l'animation que vous souhaitez réaliser vis-à-vis de la clientèle et du site (modalités de communication sur votre activité), les périodes d'ouverture (mois, jours, horaires) et de fermeture, votre démarche en terme d'embauche de personnel, votre démarche en matière de développement durable (zéro plastique, packaging bio dégradable, approvisionnements en circuits courts, recyclage des déchets, des invendus, énergie utilisée, hygiène du stand et des abords, etc).

Rappel : La vente d'alcool est interdite sur la voie publique dans le cadre des autorisations durables, dans les espaces verts, une possibilité de consommation d'alcool 2ème catégorie (bière, vin, vin doux, crème de cassis) et, poirée de 4ème catégorie (cidre, poirée, alcool de fruits, est autorisé uniquement pour les repas servis assis.

B- Insertion dans le domaine

Joignez une photo de la structure que vous entendez mettre en place pour l'exercice de votre activité afin de montrer la qualité esthétique du projet et l'insertion paysagère au regard du lieu de votre activité (dessin, photographie, photomontage, images 3D).

Précisez la surface (façade, mètres et profondeur / pour les manèges : diamètre comprenant les grimpettes, hauteur de la structure). La surface doit correspondre au maximum au m² autorisés sur l'emplacement pour lequel vous postulez. La surface occupée correspond à la surface utilisée au sol (structure fixe ou mobile).

Le candidat s'engage à implanter la structure fixe ou non fixe présentée dans son dossier de candidature.

Si la structure appartient à la Ville de Paris, le candidat ne pourra pas modifier le bâti ou l'esthétique extérieure. Toute modification sera soumise à une autorisation des services municipaux.

C- Critère financier

Afin de montrer la viabilité de votre projet, vous indiquerez par le biais d'un budget prévisionnel sur trois ans (business plan) le montant des recettes attendues, le montant des charges (frais prévisibles de charges de personnel, d'achats de matériels et de marchandises...) ainsi que les amortissements sur trois ans.

Précisez le coût des investissements le cas échéant ou indiquez si vous possédez déjà la structure (joindre par exemple des devis, factures) et si elle est autonome en énergie.

Il est précisé que les demandes de raccordement à l'électricité et à l'eau le cas échéant sont à la charge du commerçant qui doit en faire la demande auprès d'ENEDIS/ Eau de Paris. Un délai de 4 mois est à compter.

Vous devrez également indiquer distinctement, le montant de la redevance à verser à la Ville de Paris.

A titre d'exemple le tableau ci-dessous montre une présentation d'un budget prévisionnel Annuel sur 3 ans.

	Année 1	Année 2	Année 3
Recettes (R)			
Ventes de marchandises/services			
Dépenses (D)			
Achat matériel			
Achat marchandises			
Autre achats			
Fluides (électricité, eau,...)			
Salaires employés			
Charges sociales			
Honoraires comptables			
Frais logistiques			
Frais administratifs (RSI,...)			
Redevance Ville de Paris			
	(R-D)	(R-D)	(R-D)
Dotations aux amortissements			
Total Charges			
Résultat d'exploitation			

LES REDEVANCES

Les modalités de calcul sont indiquées dans le tableau joint en annexe 2 (liste et caractéristiques des emplacements). Les deux principaux modes de calcul sont :

- **Montant à proposer par le candidat sur la base d'un tarif ou d'un montant indiqué**

Cette modalité s'applique aux sites de grande commercialité ou situés dans des espaces verts et est un des critères de sélection des candidatures. Il s'agit d'un montant minimum demandé par la Ville de Paris pour l'occupation du site. C'est le candidat qui fixe son montant de redevance sur cette base.

Exemple :

Surface	Redevance annuelle Modalités	Tarif ou montant
4 m ²	Montant à proposer par le candidat sur la base du tarif ou du montant indiqué	Zone de commercialité hors catégorie : 6,56 euros / m ² / j
8 m de diamètre	Montant à proposer par le candidat sur la base du tarif ou du montant indiqué	1 200,00 euros

Ici, le montant de redevance est à proposer sur la base du tarif de la zone de commercialité hors catégorie ou de 1 200,00 € par an.

Il s'agit d'un montant minimum attendu par la Ville de Paris pour l'exploitation proposée.

Que votre structure soit fixe ou non-fixe et quel que soit le nombre de jours d'exploitation dans l'année, le montant que vous proposerez sera annuel et forfaitaire. Il sera révisé chaque année selon l'indice des loyers commerciaux (Insee).

Si vous proposez un tarif par mètre carré et par jour : le nombre de jours d'occupation déclaré est pris en compte dans le calcul de la redevance annuelle. Ce tarif est forfaitaire et révisé selon l'indice des loyers commerciaux (Insee).

Vous devez faire votre propre proposition de redevance annuelle, adaptée à votre projet, en prenant en compte le minimum attendu par la Ville de Paris, s'agissant d'un critère de sélection des candidatures.

Vous devez donc bien évaluer votre capacité de paiement de cette redevance .

- **Tarification au mètre carré par jour sur la base du tarif de la zone de commercialité**

Il s'agit d'appliquer le tarif indiqué à la surface que vous comptez occuper (qui ne pourra excéder celle maximum autorisé) et au nombre de jours d'occupation du domaine public.

Vous ne pouvez pas proposer de montant inférieur ou supérieur à celui calculé selon votre projet (surface occupée x tarif x nb de jours d'occupation du domaine public).

Exemple :

Surface	Redevance annuelle Modalités	Tarif ou montant
4 m ²	Tarification au mètre carré par jour	Zone de commercialité catégorie 2 : 3,05 euros

Ici, la surface maximum autorisée est de 4 m² et le tarif est de 3,05 € / m² / jour.

Si votre structure est fixe, c'est-à-dire qu'elle reste en permanence sur le site (ex : kiosque), le nombre de jours n'est pas une variable, il est de 365. Vous devez calculer votre redevance annuelle en multipliant la surface réelle posée par le tarif et par 365 jours quel que soit les périodes réelles d'ouverture :

- pour 4 m², le montant annuel est de : $4 \text{ m}^2 \times 3,05 \text{ €} \times 365 \text{ jours} = 4\,453,00 \text{ €}$
- pour 2 m², le montant annuel est de : $2 \text{ m}^2 \times 3,05 \text{ €} \times 365 \text{ jours} = 2\,226,50 \text{ €}$

Si votre structure est non-fixe, c'est-à-dire que vous la retirez quand vous n'exploitez pas (ex : véloporteur), le nombre de jours est une variable. Vous devez calculer votre redevance annuelle en multipliant sa surface par le tarif et par le nombre de jours d'exploitation annuel (ces jours sont déclarés et contractualisés) :

- pour 4 m², fermeture en août, le montant annuel est de : $4 \text{ m}^2 \times 3,05 \text{ €} \times \underline{334} \text{ jours} = 4\,074,80 \text{ €}$

VERIFICATION DE MA CANDIDATURE

Pour vous aider à vérifier que les éléments obligatoires sont bien présents dans votre proposition de candidature, vous pouvez vous aider de la liste ci-dessous.

ACTE DE CANDIDATURE

- n° du plan et adresse de l'emplacement choisi
- renseignement de **tous** les champs
- parcours professionnel et formation
- date, signature et mention manuscrite indiquée

Pièces obligatoires - à fournir PAR TOUS LES CANDIDATS

- pièce d'identité (CNI, passeport, titre de séjour valide)
- photo d'identité
- kbis de moins de trois mois pour les sociétés ou statuts pour les associations
- derniers bilans comptables certifiés

Pièces obligatoires complémentaires - à fournir SI VOUS ETES DÉJÀ AUTORISÉ PAR LA VILLE DE PARIS

- bordereau de situation à demander à la Direction régionale des finances publiques
(en cas de dette en cours, joindre l'échéancier de paiement établi)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Projet d'exploitation

- produits ou services proposés
- visuels des produits ou services proposés
- composition, provenance, type de préparation, etc
- carte des prix ou tarifs, formules mises en place, etc
- mode de communication au public de l'activité
- périodes d'ouverture et de fermeture (mois, jours, horaires)
- prévision d'embauche de personnel
- démarche de développement durable et de protection de l'environnement
- évènements et animations

Insertion dans le domaine

- type de structure proposée
- détails esthétiques et techniques (dimensions détaillées, couleur, matériaux, énergie...)
- visuel et plan de la structure proposée et des aménagements prévus et visuel projeté sur le site
- préciser si vous possédez la structure

Finance

- budget prévisionnel complet sur trois ans
- montant des investissements (devis, etc)
- montant des recettes attendues
- montant de redevance à verser à la Ville de Paris

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez apporter toute précision sur votre projet d'exploitation et toute démarche visant à animer le quartier et développer votre activité.